



**L'OLIVIER BLEU**

SARL au capital de 7500 € - RCS MONTPELLIER 750667685

Siège social : 7, Avenue Charles Flahault Bât 1 34090 MONTPELLIER

Tél : 04.67.10.48.72 - E-mail : agence@arceauximmobilier.com

N° TVA intra-communautaire : FR45750667685 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° CPI 3402 / 2018 / 000 / 026 / 536 délivrée en France par la CCI de l'Hérault. – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction : QBE Insurance Europe Limited – 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92931 La Défense Cedex - Garantie financière Gestion : QBE Insurance Europe Limited – 110, Esplanade du Général de Gaulle – 92931 La Défense Cedex

## **Ventes – Barème à compter du 01/07/2022**

**Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous) :**

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50.000 €	4166,67 €	5000 €
De 50.001 à 100.000 €	5833,34 €	7000 €
De 100.001 à 150.000 €	7500 €	9000 €
De 150.001 à 200.000 €	10000 €	12000 €
De 200.001 à 250.000 €	11666,67 €	14000 €
De 250.001 à 300.000 €	13333,34 €	16000 €
Supérieur à 300.000 €	4,17 %	5 %

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

**\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

- Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

*Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.*



# ARCEAUX IMMOBILIER

## Locations – Barème à compter du 08 avril 2024 :

### **Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** 10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 10 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée :** 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation :** 00% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du bailleur

Ces honoraires sont plafonnés à un mois de loyer hors charges.

### Gestion locative :

- 6% HT, soit 7.20 TTC sur loyer et charges
- Frais administratifs et bancaires annuels: 30 € TTC.

### **Gestion du recouvrement des loyers et des charges :**

Encaissement des loyers, charges locatives et dépôt de garantie  
Envoi des avis d'échéance, des quittances de loyer et des relances  
Régularisation des charges locatives  
Révision annuelle du loyer à date d'anniversaire  
Relance des paiements  
Suivi et commande des expertises obligatoires pour la location

### **Gestion de la relation locative :**

Veille au respect des obligations du locataire (attestation d'assurance, entretiens obligatoires)  
Suivi des sinistres et des déclarations auprès des assurances  
Traitement des congés  
Réalisation des états des lieux et des décomptes de sorties des locataires

### **Informations et comptes rendus :**

Envoi des comptes rendu de gestion mensuel

Virement mensuel des loyers

Information du bailleur sur les évènements majeurs touchant son bien

Information des évolutions législatives majeures impactant directement le bailleur

Information au propriétaire en cas de congés du locataire

### **Gestion travaux et entretien :**

Etablissement de devis pour menus réparations / travaux

Validation au propriétaire

Suivi des travaux

Détermination du caractère locatif ou non

Conseil, proposition de travaux d'amélioration

### **Les services optionnels :**

#### **1- Assurances : 2.5 % TTC sur les loyers et charges locatives**

Souscription et gestion de produits d'assurances contre les risques locatifs :

- Loyers et charges impayés
- Détériorations immobilières
- Protection juridique

#### **2- Copropriété : recevoir, gérer et régler les appels de fonds du syndic : 50 € HT, soit 60 € TTC annuels.**

#### **3- Gestion des gros travaux et rénovation : 8 % HT, soit 9.6 % TTC**

#### **4- Faire délivrer un congé pour reprise ou vente : coût de l'acte par huissier (obligatoire) + 20 € TTC par dossier**

#### **5- Emission d'un état préparatif servant à la déclaration annuelle des revenus fonciers : 50 € HT, soit 60 € TTC.**

#### **6- Frais de représentation en assemblée générale : 80 € HT, soit 96 € TTC.**

#### **7- Gestion sinistres : Présence aux expertises 50 € TTC / Dossier.**

#### **8- Honoraires d'étude et rédaction pour : tout renouvellement de bail, d'avenant et d'actes non-courant, etc. = 150 € TTC.**